

Foire aux questions

[vc_row][vc_column][vc_column_text]

Questions fréquentes

Cette “foire aux questions” est un résumé non exhaustif des questions qui sont fréquemment posées autour du vote blanc.

Vous pourrez ainsi mieux cerner la logique de notre projet pour la prise en compte du Vote Blanc et le déploiement d’autres outils démocratiques.

Qui sont les Citoyens du Vote Blanc ?

Nous sommes de simples citoyens, non professionnels de la politique, regroupés dans une association loi 1901. De toutes origines, nous nous sommes regroupés pour militer en faveur d’un vote blanc reconnu comme suffrage exprimé et ayant un pouvoir **invalidant en cas de majorité** dans certains scrutins.

Ceci constituerait un vrai levier démocratique pour tous ceux qui souhaitent dire que les choix proposés ne leurs conviennent pas.

La “fausse loi” adoptée par le Parlement le 21 Février 2014 se contente uniquement de **séparer les votes blancs des votes nuls** sans pour autant faire peser les votes blancs dans les suffrages exprimés. Cette loi n’a donc rien changé puisque les électeurs qui votent “blanc” ne comptent toujours pas.

Présenter des candidats du vote blanc, neutres et non professionnels de la politique, est donc le seul moyen dont nous disposons actuellement pour contourner cette non-intégration des votes blancs aux suffrages exprimés. Pour que le vote blanc soit reconnu et que l’on puisse **déverrouiller la démocratie**, votons pour les candidats des **Citoyens du Vote Blanc**.

Y’a t-il eu d’autres propositions de loi en faveur du vote blanc ?

On peut lire dans le rapport du Sénat de 2014 ([Voir ici – fichier PDF](#)) que pas moins de 5 lois en 15 ans ont été proposées

- La proposition de loi n° 14 (2000-2001) de M. Ladislav Poniatski et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc.
- La proposition de loi n° 29 (2000-2001) de M. Hubert Haenel et plusieurs de ses collègues, tendant à compléter le code électoral en vue de la prise en considération du vote blanc.
- La proposition de loi n° 329 (2006-2007) de M. Yves Détraigne et plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître le vote blanc.
- La proposition de loi n° 391 (2010-2011) de M. Daniel Dubois et plusieurs de ses collègues, tendant à reconnaître le bulletin blanc dans les élections.
- La proposition de loi n° 70 (2011-2012) de M. Roland Courteau tendant à reconnaître le vote blanc comme suffrage exprimé.

Aucune de ces lois n’a aboutie, à part la loi de 2014, voir sujet suivant.

On peut donc penser que nos politiques y voient sûrement une menace au point de refuser systématiquement la mise en place de ce garde-fou démocratique.

Que change la loi de février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections ?

Cela ne change rien puisque les bulletins ne sont toujours pas comptés dans les suffrages exprimés, c'est-à-dire qu'ils ne modifieront pas les pourcentages attribués aux différents candidats.

Cette loi apporte un changement de forme : pour voter blanc, il faut désormais :

- Soit déposer un bulletin blanc de la même taille que les bulletins de vote.
- Soit déposer une enveloppe vide dans l'urne.

Lors du dépouillement, les bulletins blancs sont seulement décomptés séparément des nuls, mais ils finiront dans la même poubelle, **sans pouvoir influencer le résultat de l'élection.**

[Pour en savoir plus sur l'état du vote blanc en France](#)

Quels sont les objectifs des Citoyens du Vote Blanc ?

Les objectifs du mouvement.

Si nous militons pour la reconnaissance du vote blanc, c'est avant tout qu'aucun des candidats que l'on nous propose ne nous convient.

Selon notre point de vue, ce ne sont pas seulement les têtes qu'il faut changer, ce n'est pas non plus le système qu'il faut continuer à bricoler... nous pensons, comme une majorité de français, que c'est la structure même de nos institutions qui est à repenser.

Aussi nous poursuivons plusieurs objectifs concrets :

- Faire en sorte **que les électeurs puissent dire non à une offre politique qui leur paraît inappropriée**, inadaptée, insatisfaisante ou dangereuse en proposant des "candidats du vote blanc".
- **Lutter contre l'abstention** qui n'est porteuse d'aucun message, et qui est ignorée.
- Que les citoyens disposent d'un outil pour **révoquer une classe politique professionnelle**, devenue inefficace et obsolète, empêtrée dans des règles dépassées.
- Qu'une **refonte démocratique puisse être provoquée**, avec du contrôle et de la transparence, pour adapter notre pays et sa gestion aux enjeux contemporains.
- Eviter que la déception et la colère des citoyens vis à vis des partis politiques **ne profitent directement à des partis qui ne le méritent pas vraiment**, faute d'un vrai vote de contestation disponible.

Le vote blanc a pour vocation de prévenir ces dérives. Mais dans la mesure où il n'est pas reconnu comme suffrage exprimé, il n'a pas d'impact sur les résultats.

Une solution ?!

Utiliser une astuce démocratique en présentant des candidats à certaines élections, seule réelle opportunité pour renverser l'ordre établi, **sans violence, et par les urnes.**

Les candidats blancs incarnent ainsi un "vote blanc concret", puisque les votes que nous récoltons sont pris en compte dans les résultats. Vous avez été plus de 110.000 à avoir saisi la pertinence de cette initiative aux [élections européennes de 2014](#), nous plaçant en tête des "petits partis".

Comment voter blanc ?

Il faut savoir que les bulletins blancs **ne sont pas disponibles** dans les bureaux de vote. Il est hélas impossible d'en distribuer le jour des élections car la loi l'interdit.

Pour voter blanc, il faut :

- soit mettre une enveloppe vide dans l'urne.
- Soit mettre une enveloppe contenant un bulletin blanc.

Ce bulletin blanc doit être vierge de toute inscription.

Sa dimension varie en fonction du scrutin : il doit-être du même format que les bulletins des autres candidats.

ATTENTION ! Sont considérés comme nuls :

- Les bulletins des candidats griffonnés ou raturés.
- Les bulletins blancs avec un "message".
- Les enveloppes contenant plusieurs bulletins.
- Les bulletins déchirés.
- Les bulletins non conformes en format.

ALTERNATIVEMENT, VOUS POUVEZ VOTER POUR UN CANDIDAT BLANC :

Comme le vote blanc n'est pas pris en compte parmi les suffrages exprimés, les Citoyens du Vote Blanc proposent, pour certaines élections, des "candidats blancs" qui ont pour fonction de **représenter officiellement le vote blanc et de cristalliser une réelle expression du mécontentement**.

Les mécanismes en cas de victoires de ces candidats blancs sont expliqués dans les FAQ suivantes.

Qu'est ce qui différencie le vote blanc, le vote nul et l'abstention ?

L'Abstention consiste à ne pas participer à un scrutin, c'est-à-dire qu'on ne se déplace pas pour aller voter. Elle exprime initialement un désintérêt total pour la vie politique.

Néanmoins, l'abstention est devenue un véritable acte politique consistant à ne pas se prononcer afin de montrer son désaccord. Elle traduit ainsi une crise de la représentation et peut poser la question de la légitimité du pouvoir politique élu avec une faible participation.

Inconvénient de l'abstention : Elle a de nombreuses interprétations possibles et est toujours interprétée par le pouvoir politique comme une simple non-participation. Elle n'a donc aucun effet sur les résultats.

Le Vote Nul est le résultat d'une erreur de manipulation. Bulletins de vote raturés ou griffonnés ou avec plusieurs bulletins... Mais, il arrive également que l'électeur ait volontairement déposé un bulletin nul pour manifester son opposition aux différents candidats présentés. Le vote Nul rejoint ainsi, du moins dans l'intention, une abstention détournée de son sens premier et utilisée pour adresser un message que le pouvoir politique refuse volontairement d'entendre.

Le Vote Blanc consiste pour un électeur à déposer dans l'urne une enveloppe vide ou une enveloppe contenant

un bulletin blanc. Voter blanc indique une **volonté de participer au débat démocratique mais marque un refus des choix proposés**. Ce type de vote a l'avantage d'être clair car contrairement à l'Abstention, il n'autorise qu'une seule interprétation : **"Je refuse les candidats qui me sont proposés"**.

Mais son expression comme suffrage exprimé n'est toujours pas reconnue, y compris après une loi de février 2014 qui la prive de ce droit. C'est pourquoi, et jusqu'à parvenir à une refonte institutionnelle, les CVB se présentent en lieu et place afin de porter ce message.

Le vote blanc devrait poser la question de la légitimité des élus et **proposer l'invalidation d'un scrutin en cas de résultat majoritaire**.

Que penser du vote obligatoire ?

Le sujet du vote obligatoire nous concerne tout particulièrement puisque souvent mis en regard du vote blanc, comme si l'un n'allait pas sans l'autre.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que le droit de vote est aussi un devoir citoyen. Cependant, transformer ce droit en obligation s'éloignerait de la notion même de devoir.

Le vote obligatoire est une mauvaise réponse à la question de l'abstention.

- Socialement injuste car l'amende financière qu'il sous-entend punirait davantage les classes inférieures que les électeurs financièrement plus aisés.
- Politiquement aberrant car il conduirait inévitablement à provoquer le "vote pour n'importe quoi, mais voter quand même" ce qui brouillerait le message des urnes.
- Le vote blanc pourrait aussi devenir le vote poubelle des "sans conviction" ce qui le dénaturerait.

D'un point de vue purement philosophique, le vote est un acte citoyen libre, consenti et volontaire. En ce sens, le droit de voter doit aussi demeurer le droit de ne pas voter. Il en va de notre liberté d'expression, de penser et d'opinion.

Obliger les citoyens à aller voter détournerait l'acte de vote lui-même de tout son sens et des valeurs qu'il entend défendre.

Un vote blanc qui serait reconnu comme suffrage exprimé se suffirait à lui-même pour inciter les électeurs à retrouver le chemin des urnes et faire baisser l'abstention.

Faire renaître la participation plutôt que l'imposer.

Position par rapport aux autres Partis Politiques ?

Les Citoyens du Vote Blanc respectent un devoir de neutralité dans le cadre de leur mission.

- Nous ne combattons aucun parti en particulier.
- Nous ne soutenons aucun parti en particulier.
- Nous considérons le débat pour la démocratie au-dessus de la mêlée.

En revanche, nous luttons contre le vote sanction et la mauvaise utilisation des bulletins de votes eux-mêmes. Mal utilisés ou utilisés à contre emploi, ils ne permettent plus une lecture claire et constructive du message des urnes. Le vote sanction constitue aussi le terreau des formations politiques qui ne l'ont pas mérité.

Les électeurs doivent pouvoir faire leur choix par adhésion et non par rejet.

Plus globalement nous pensons que le vote blanc n'est qu'un premier outil parmi d'autres réformes structurelles qui auraient pour but d'assainir la démocratie. Nous assimilons donc au vote blanc à d'autres outils démocratiques tels que le RIC, le strict non cumul des mandats, la transparence financière et les outils de participation citoyenne.

Exemples de votes blancs dans le monde

- **Suède** : Vote Blanc reconnu dans certaines élections, notamment les Referendum.
- **Pérou** : Vote Blanc pris en compte dans les résultats avec pouvoir d'invalidation du scrutin si plus de 2/3 des bulletins sont blancs.
- **Colombie** : Vote Blanc pris en compte dans les résultats avec système de quotient électoral. Pour savoir qui est élu, il faut diviser le nombre de bulletins valides par le nombre de sièges à occuper.
- **Costa Rica** : Vote Blanc reconnu et pris en compte dans les suffrages exprimés.
- **Uruguay** : Le vote Blanc est pris en compte comme suffrage exprimé mais uniquement parce que le vote est obligatoire.
- **Grèce** : Vote Blanc détourné de son sens ! Les résultats "blancs" sont attribués au candidat vainqueur, et ce afin de renforcer sa majorité.
- **Inde** : Il n'est pas possible de voter blanc. Par contre, il est possible de notifier lors du vote qu'on n'est pas satisfait du choix proposé, ce qui équivaut à un simili vote blanc
- Pour en savoir plus, consultez la page Le [Vote Blanc à L'étranger](#).

Quelle est la différence entre le Parti du Vote Blanc et les Citoyens du Vote Blanc ?

L'association porte historiquement le nom du **Parti du Vote Blanc**, y compris dans ses statuts. De "parti", notre association n'a que le nom, notre slogan initial étant "Voter sans prendre parti". En effet, le vote blanc ne peut pas porter de programme. Il implique plutôt un changement profond, et nous souhaitons rester fidèles à cette approche neutre.

Nous utilisons également l'appellation **Citoyens du Vote Blanc** depuis la campagne des élections Européennes de 2014 au cours de laquelle nous avons présenté 6 listes.

Pour faire simple, nous sommes tous des "citoyens du vote blanc" et nous militons au sein d'une structure associative nommée "Parti du vote blanc".

[/vc_column_text][/vc_column][/vc_row]